

Colloque ePrep 2002

*Les Technologies de l'information
au service du développement et du rayonnement
des Classes Préparatoires aux Grandes Ecoles
et des formations équivalentes*

Livre Blanc

Version : juin 2002

Annexe 2

Guide spécifique CPGE des Programmes de la Commission européenne

Patrice DELEGUE

*Coordinateur français de l'action MINERVA
du programme SOCRATES de la Commission européenne*

Sommaire

Page

Comment utiliser ce guide ?	3
Le plan eLearning et les programmes européens.....	3
L'initiative et le plan d'action e-Learning « penser l'éducation de demain ».....	4
Comment utiliser les programmes Socrates et Leonardo da Vinci dans un projet éducatif ?	6
Comment s'engager dans ces projets ?.....	6
Comment obtenir de l'aide pour le montage du projet?	7
Fiche 1 : MINERVA.....	8
Fiche 2 : ERASMUS, une action du programme Socrates, pour l'enseignement supérieur.....	10
Fiche 3 : Partenariats scolaires COMENIUS.....	11
Fiche 4 : ARION.....	14
Fiche 5 : LINGUA	15

Comment utiliser ce guide ?

Ce guide présente en premier lieu la politique générale de la Commission européenne en matière d'intégration des TIC dans l'éducation et la formation professionnelle. Cette politique est traduite dans le plan d'action e-Learning qui doit se penser de manière transversale, même si quelques financements (8 au niveau européen en 2001) sont propres à ce plan.

Ensuite les différentes actions qui peuvent concerner les classes préparatoires font l'objet de fiches descriptives.

Si l'action Minerva est celle qui correspond le mieux aux grands projets que peuvent monter les établissements, le nombre de projets financés étant réduit, il peut être utile de développer des échanges dans le cadre d'Erasmus ou de Comenius ou de suivre des formations continues, participer à des visites d'étude.

Le plan eLearning et les programmes européens

Le plan d'action e-Learning « penser l'éducation de demain » (voir encadré page suivante) fait appel aux programmes nationaux et régionaux pour tout ce qui concerne l'infrastructure et le développement des TIC pour elles-mêmes.

Les mesures des programmes Socrates et Leonardo da Vinci ont pour mission d'aider tout ce qui permettra une intégration rationnelle et pertinente des TIC dans l'enseignement et la formation professionnelle.

Si l'on souhaite utiliser les programmes européens pour des recherches « action » ou des partages d'expériences sur l'utilisation des TIC, il est donc pertinent de penser à utiliser toute la panoplie des mesures proposées décrites ci-après : Minerva, Erasmus, Comenius, Arion et Lingua.

L'initiative et le plan d'action e-Learning « penser l'éducation de demain »

Les principaux objectifs de l'initiative *eLearning* sont d'accélérer le déploiement d'une infrastructure de grande qualité à un coût raisonnable, de faire progresser la formation et les connaissances numériques générales, et de renforcer la coopération et les liens à tous niveaux - local, régional, national et européen – entre tous les secteurs concernés, des écoles et établissements de formation aux fournisseurs d'équipement, de contenu et de services.

Un plan d'action *eLearning* a été adopté par la Commission en mars 2001. Ses objectifs spécifiques sont notamment:

- Fournir à toutes les écoles l'accès à Internet et aux ressources multimédias d'ici la fin 2001, et équiper toutes les salles de classe d'une connexion rapide à Internet d'ici la fin 2002.
- Connecter toutes les écoles à des réseaux de recherches d'ici la fin 2002.
- Atteindre un ratio de 5 à 15 élèves par ordinateur multimédia d'ici 2004.
- Garantir la disponibilité de services d'assistance et de ressources éducatives sur Internet, ainsi que de plates-formes d'apprentissage en ligne pour les enseignants, les élèves et les parents d'ici la fin 2002.
- Soutenir l'évolution des programmes scolaires en vue d'y intégrer de nouvelles méthodes d'apprentissage fondées sur les technologies de l'information et de la communication d'ici la fin 2002.

Le plan d'action "eEurope" vise également à:

- Garantir que, d'ici la fin 2003, tous les élèves quittant l'école aient eu la possibilité d'acquérir des connaissances numériques.
- Faire bénéficier tous les enseignants d'une formation appropriée, adapter les programmes de formation des enseignants en conséquence, et mettre en place des mesures destinées à encourager les enseignants à utiliser la technologie numérique dans le cadre de leurs cours, d'ici la fin 2002.
- Offrir à tout travailleur la chance d'acquérir des connaissances numériques grâce au système de formation tout au long de la vie, d'ici la fin 2003.

Des progrès considérables ont été effectués dans le cadre de ces initiatives, et le plan d'action *eLearning* a fourni une plate-forme importante à la coopération européenne. Toute une série de ressources communautaires sont mobilisées, des programmes relatifs à l'éducation, la formation, la jeunesse, la recherche, au Fonds européen de développement régional, au Fonds social européen et à la Banque européenne d'investissement, l'action [Minerva](#) du programme Socrates étant spécifiquement consacrée aux nouvelles technologies éducatives. Les pays candidats ont également manifesté un vif intérêt et présenté un plan d'action *eEurope+*. De grandes entreprises ont assisté à un premier "sommet *eLearning*" à Bruxelles en mai 2001, cependant que les établissements scolaires et les ministères de l'éducation à travers l'Europe ont coopéré dans le cadre d'initiatives telles que [Netd@ys](#) et eSchola.

MINERVA (voir la fiche 1)

Bien sûr l'ensemble des activités prévues dans le cadre de l'action MINERVA concourent à la réalisation des objectifs de l'initiative eLearning.

- La prospective, l'analyse et la mise en commun des résultats de l'observation des usages ainsi que l'identification et la diffusion des meilleures pratiques.
- Les aspects organisationnels et socio-économiques de la diffusion de l'innovation liée aux nouvelles technologies pour apprendre.
- La dimension pédagogique de l'intégration des nouvelles technologies dans les pratiques d'enseignement et d'apprentissage.
- La mise en place d'un réseau fédérant les responsables pour la formation des enseignants, les gestionnaires et des décideurs pour l'intégration et l'utilisation pertinente des nouvelles technologies.
- Le renforcement de l'expertise et la promotion du savoir-faire européen dans le domaine et sa confrontation avec d'autres modèles.
- Le développement au niveau européen de sites portails sur Internet fédérant des communautés d'apprentissage, ainsi que de services multimédias éducatifs de qualité.

Mais d'autres actions sont à considérer :

ERASMUS (voir la fiche 2)

Les procédures de candidature pour les activités de mobilité et de coopération interuniversitaire Erasmus sont en cours de modification. Les nouvelles procédures s'appliqueront pour l'appel à candidature de l'automne 2002.

Les classes préparatoires peuvent éventuellement avoir recours à Erasmus, pour financer la mobilité enseignante, le développement de modules européens et la mise en œuvre de programmes intensifs.

Une importance croissante est accordée aux TIC dans Erasmus, en particulier pour accompagner la promotion de la mobilité dans l'enseignement supérieur. La mobilité virtuelle complète la mobilité physique par des périodes d'étude en ligne dans les universités partenaires. Elle offre aux participants des régions les moins favorisées l'occasion de mieux accéder aux informations sur les universités et les autres établissements qui participent à ce programme.

Le recours aux TIC est attendu dans les contrats institutionnels : élaboration de programmes d'études, programmes intensifs et réseaux thématiques.

COMENIUS (voir la fiche 3)

Culture numérique

- Presque toutes les actions Comenius utilisent les TIC comme moyen de communication et pour l'organisation interne des projets. La coopération transnationale dans le cadre du projet offre aux participants une occasion unique d'améliorer leurs compétences pratiques en informatique (multimédia, vidéoconférences, etc.).

Formation du personnel enseignant scolaire

- L'une des priorités pour 2001 est de préparer les étudiants-enseignants et les enseignants à utiliser les TIC en tant qu'outils pédagogiques, moyens d'ouverture de l'établissement scolaire au monde extérieur, et à évaluer les répercussions des nouvelles technologies sur la gestion de la classe. Les projets sélectionnés comprendront des projets facilitant la transition des écoles vers la société de l'information (organisation des établissements scolaires, gestion de l'équipement, parrainage public et privé, etc.).

- De nombreux projets utilisant les TIC comme instrument pédagogique bénéficient déjà d'un financement. Un tiers des projets sélectionnés en 1999 dans le cadre de Comenius 3.1 ont porté spécifiquement sur l'utilisation des TIC.
- Dans le cadre de la mobilité au titre de Comenius 2, un certain nombre de cours de formation continue élaborés dans le cadre du précédent Comenius 3.2, offrent à toutes les catégories de personnel enseignant scolaire des possibilités de développer ou d'améliorer leurs compétences dans le domaine des TIC.

ARION (voir la fiche 4)

L'action Arion, qui permet à des responsables éducatifs d'échanger informations et expériences dans le domaine de l'éducation. La priorité de cette action porte sur la qualité de l'éducation et de la formation professionnelle dont certains indicateurs concernent l'utilisation des TIC.

LINGUA (voir la fiche 5)

Les deux actions de LINGUA sont concernées par l'initiative eLearning, activités qui pourraient figurer au titre des priorités eLearning :

- La mise en réseaux de centres de ressources linguistiques de différents secteurs éducatifs
- La mise en commun de ressources d'apprentissage à distance ou accessibles sur le Web
- Diffusion d'information sur des méthodes innovantes pour organiser des cours à distance pour les langues moins diffusées et moins enseignées
- Création de matériels didactiques et d'outils d'évaluation des compétences linguistiques qui prennent en compte les aspects pédagogiques innovants de l'usage des TIC.

Site Web : <http://www.europa.eu.int/comm/education/languages/actions/lingua2.html>

Comment utiliser les programmes Socrates et Leonardo da Vinci dans un projet éducatif ?

Le principe essentiel à garder en mémoire est que les programmes européens doivent représenter des outils de la mise en œuvre du projet d'un établissement ou d'une équipe pédagogique et non poursuivre une finalité propre qui accroîtrait la charge de travail des enseignants ou des étudiants.

Ils ne constituent pas pour autant un simple apport de moyens : en échange des subventions, la Commission européenne attend une véritable coopération entre les différents établissements partenaires et la preuve d'une confrontation stimulante à d'autres cultures disciplinaires parmi celles des trente et un pays d'Europe éligibles aux programmes.

Comment s'engager dans ces projets ?

1. Déterminer les raisons pour lesquelles cette utilisation est pertinente, en effet, l'obtention de financements européens, complémentaires à un financement de l'établissement ou d'autres institutions nationales, ne peut pas être l'intérêt unique :
 - recherche de la confrontation de points de vue avec des équipes qui ont aussi travaillé dans la même direction ;
 - recherche de l'implication d'étudiants dans une recherche au niveau européen ;
 - recherche d'outil de comparaison, de « mise à distance » de conceptions nationales de l'enseignement d'une discipline ou de structures d'enseignement ;
 - recherche de solutions au niveau européen, niveau de plus en plus pertinent pour légitimer ces solutions, à des problèmes d'enseignement, de conceptions de l'apprentissage ;
 - etc..

2. Déterminer le meilleur moment pour utiliser telle ou telle mesure : mettre en synergie plusieurs mesures sur plusieurs années. Attention au calendrier des dates de dépôt.
Bien adapter la part du projet éducatif qui sera prise en charge par le financement dans le cadre de telle ou telle action.
3. Constituer une équipe dans l'établissement, puis un partenariat européen, organiser éventuellement une « visite préparatoire » pour élaborer le dossier de candidature.

Comment obtenir de l'aide pour le montage du projet?

Consulter le site de l'agence Socrates Leonardo da Vinci :

www.socrates-france.org (jusqu'en septembre 2002)
www.socrates-leonardo.fr (ensuite)

Contactez le responsable de l'action qui vous semble appropriée (références sur le site)

Les fiches qui suivent vous donnent les principales caractéristiques des mesures proposées.

Fiche 1 : MINERVA

Objectifs

L'action Minerva du programme SOCRATES vise à faciliter la coopération entre des institutions concernées par l'intégration des TIC dans un environnement éducatif ou par l'introduction de nouveaux dispositifs d'apprentissage à distance utilisant les TIC. Elle n'a pas pour objet principal la recherche ou le développement de logiciels. Les projets réunissent un partenariat d'au moins 3 pays.

Un projet Minerva peut porter sur quelques uns des aspects suivants :

- La compréhension des changements entraînés dans l'organisation et la pédagogie des apprentissages par l'intégration des TIC;
- la compréhension de l'impact des TIC sur l'organisation des systèmes éducatifs, des environnements d'un apprentissage ;
- la conception, l'élaboration et l'expérimentation de méthodes et d'outils pour développer de nouveaux environnements pédagogiques (mais pas le financement de l'élaboration de matériel multimédia ou de cours) ;
- l'identification des meilleures pratiques dans l'intégration des TIC.

Facteurs de réussite

Les résultats attendus :

- La clarté et la précision sur ce qui va être fait et sur les motifs ;
- Le caractère innovant : par une analyse de l'état de l'art sur le sujet (avec la prise en compte des produits et des normes récemment développés) ;
- L'intérêt de poser le problème au niveau européen ;
- Des procédures d'évaluation (internes et externes) de la qualité des résultats obtenus ;
- La clarté des principes pédagogiques sous-jacents et leur caractère novateur ;
- Le caractère générique des productions.

Le partenariat :

- Sa solidité : expériences en matière de TIC, présence d'équipes chez chaque partenaire ;
- Sa complémentarité: géographique (Est Ouest, Nord Sud), institutions (universités, entreprises, établissements scolaires, associations, etc.), expériences (production, recherche, diffusion, expérimentation,...)
- La répartition des tâches et la mise en place d'une évaluation continue du bon fonctionnement du partenariat (éventuellement par un consultant externe).
- Son potentiel de diffusion des résultats au cours du projet et après la clôture du projet.

La gestion administrative et financière du projet :

- L'expérience et la capacité de l'établissement coordinateur à gérer les fonds dans le cadre d'un partenariat européen (préciser comment sera effectuée la contractualisation);
- L'équilibre entre les postes budgétaires (frais de personnel, mobilités, frais de production, frais d'expertise externe), une répartition justifiée entre les partenaires.

Informations statistiques

Subventions accordées entre 40 000€ et 350 000€, elles représentent en moyenne 63% du montant du budget total. En moyenne 5 partenaires par projet.

Année	Nb total candidats	Nb de coordon. français	Nb de partenaires français	Projets retenus	Coordon. Français retenu	Partenaire français retenus
2000-2001	426	23	62	43	1	11
2001-2002	282	11	53			

Deux exemples d'établissements français dans un projet Minerva

Projet RETWINE : REmoTe Worldwide Instrumentation NETwork

Ce projet est coordonné par le département électronique, électrotechnique, automatique de l'UFR de Physique de Bordeaux 1 (d'où le clin d'œil de l'acronyme)

Description rapide (voir aussi le numéro spécial de Vie Universitaire de mars 2002 p.6) :

Des universités scientifiques disposent d'instruments coûteux et complémentaires, elles construisent un réseau pour permettre aux étudiants d'apprendre les éléments théoriques relatifs à ces instruments et de les utiliser après une évaluation sur un simulateur. Le partenariat conduit les universités à des échanges sur les cours correspondants.

La structure informatique développée peut servir à d'autres disciplines, d'autres systèmes d'expérimentation réelle à distance et d'autres cours européens.

Points forts du projet :

Le projet ne se limite pas à la création d'une infrastructure mais porte aussi sur l'intégration des outils nouveaux dans un cursus complet qui concerne une question fondamentale : le rapport entre le réel et le simulé dans une séance de travaux pratiques (le projet vise à des TP en réel mais à distance).

La dimension européenne est nécessaire à la qualité du projet (il faut mettre en relation des laboratoires et des curricula différents) mais elle est aussi ressentie au niveau des étudiants. On peut considérer ce projet comme un premier travail sur la mobilité virtuelle de certains étudiants.

La diffusion des résultats depuis deux ans a montré la qualité des produits obtenus.

En s'appuyant sur leurs résultats et ceux de deux autres projets, l'équipe propose un nouveau projet avec un partenariat entre 8 pays : eMerge. Site : www.retwine.net

Contact : M. Thomas Zimmer zimmer@ixl.u-bordeaux.fr

Projet ODETTE : Open and Distance Education for Teacher Training in Europe

Ce projet est coordonné par l'université de Leiden, aux Pays Bas, deux établissements français sont partenaires

Description rapide :

Le projet porte sur la formation initiale et continue des enseignants du premier et du second degré. Le premier objectif du projet est l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation d'un protocole pour la promotion de formations flexibles. Les réalisations chercheront les moyens les plus efficaces d'une formation à distance utilisant les TIC (avec analyse de pratiques, partages d'expériences chez les stagiaires).

Le second objectif est d'élaborer une plate-forme électronique : en premier lieu à usage interne puis étendu à un usage général pour la profession .

Le troisième objectif est de construire une base de données portant sur les utilisations du protocole, cette base de données continuant à être mise à jour après le projet lui-même

Points forts du projet :

Le public cible est parfaitement défini, de même que les références pédagogiques.

Le partenariat réunit 11 institutions de 7 pays, l'évaluation est parfaitement prévue, à la fois sur les produits et sur les processus.

Plusieurs actions de dissémination sont annoncées.

Contacts :

IUFM de Toulouse : M. Gilbert Ducos gilbert.ducos@toulouse.iufm.fr

Office audio visuel de l'université de Poitiers contact : M. François Marchessou

francois.marchessou@univ-poitiers.fr

Fiche 2 : ERASMUS, une action du programme Socrates, pour l'enseignement supérieur

Objectifs d'Erasmus

Améliorer la qualité et renforcer la dimension européenne de l'enseignement supérieur.

Cible

Tous les établissements d'enseignement supérieur dans toutes les disciplines et à tous les niveaux d'études.

Partenariat

Les établissements d'enseignement supérieur qui souhaitent participer au programme Erasmus peuvent nouer des accords de partenariat avec des institutions des 30 pays européens éligibles à Socrates.

Types d'activités soutenues

Type d'activité	Description	Financement possible	Candidature
1. <u>La mobilité des étudiants</u> (de la deuxième année d'étude supérieure au doctorat)	Séjours d'études dans une université partenaire européenne avec reconnaissance académique	Allocations Erasmus (SM) d'une moyenne de 124 Euros par mois	A déposer à l'Agence nationale au printemps 2003 après dépôt d'une déclaration de stratégie européenne à la Commission européenne avant le 1/11/02
2. <u>La mobilité des enseignants</u>	Missions d'enseignement dans une université partenaire européenne	Allocations Erasmus (TS) de 350 à 800 Euros par semaine	
3. <u>L'organisation de la mobilité</u> étudiante et enseignante	Préparation linguistique, diffusion d'information, accueil des étudiants européens en provenance des universités partenaires, suivi des étudiants envoyés à l'étranger, visites préparatoires en vue de conclure de nouveaux accords de coopération, mise en place de l'ECTS	Financement (OM) octroyé à l'établissement, sur la base de ses flux de mobilité étudiante et enseignante (financement moyen octroyé par établissement et par an : 7900 Euros)	
4. La mise en place de <u>l'ECTS</u> (système européen de transfert de crédits académiques) pour la première fois	Participation à des séminaires de formation, affectation des crédits aux programmes d'études concernés, publication des dossiers d'information Une équipe de conseillers ECTS est à la disposition des établissements d'enseignement supérieur pour leur fournir une assistance technique.	Crédits d'introduction de l'ECTS (disponibles à partir de l'année académique 2003-2004)	
5. <u>Le développement de programmes d'études</u> en partenariat avec d'autres établissements d'enseignement supérieur européens	<ul style="list-style-type: none"> - développement en commun de programmes d'études de niveau moyen ou avancé (type Master) - mise en œuvre et diffusion des programmes d'études ayant achevé leur phase de développement - développement en commun de modules européens, y compris les modules de langues spécialisées. Pour ces trois activités, nécessité d'établir un partenariat entre au moins trois établissements de trois pays différents. Durée maximum : 3 ans	<ul style="list-style-type: none"> - Crédits PROG (subvention moyenne : 27 500 Euros/an, taux de réussite : 60%) - Crédits DISS (subvention moyenne : 14 100 Euros/an, taux de réussite : 50%) - Crédits MOD (subvention moyenne : 36 400 Euros/an, taux de réussite : 41%) 	Candidature à déposer auprès de la Commission européenne avant le 1/11/02
6. <u>La mise en place d'un programme d'études court.</u>	Séminaire intensif rassemblant des étudiants et des enseignants d'universités de pays différents, autour d'un enseignement de spécialité. Nécessité d'établir un partenariat entre au moins trois établissements de trois pays différents. Durée maximum : 3 ans	Crédits IP (subvention moyenne : 16 700 Euros/an), taux de réussite : 46%)	Candidature à déposer auprès de la Commission européenne avant le 1/11/02
7. <u>La constitution d'un réseau thématique Erasmus</u>	Réseau réunissant des établissements de l'ensemble des pays éligibles autour d'une discipline ou d'un thème donné	176 600 Euros/réseau/an	Candidature à déposer auprès de la Commission européenne

Fiche 3 : Partenariats scolaires COMENIUS

1. Quel type d'activité ou de projet peut bénéficier d'un soutien communautaire ?

Les partenariats scolaires sont essentiellement destinés aux élèves et s'inscrivent dans les activités habituelles de l'établissement. Il existe deux types de partenariats destinés aux établissements scolaires avec des objectifs et des caractéristiques quelque peu différents :

- **Les projets linguistiques**

Il s'agit d'un partenariat destiné à mettre en œuvre un projet pluridisciplinaire mené conjointement par des élèves âgés de 14 ans minimum. Si la langue du partenaire n'est pas enseignée dans l'établissement, le projet doit prendre en compte une initiation linguistique à cette langue. Le projet linguistique doit déboucher sur une production finale bilingue après un travail conjoint sur un thème librement choisi par les deux classes concernées.

- **Les projets scolaires**

Ces partenariats encouragent les élèves à travailler en collaboration sur un ou plusieurs thèmes librement choisis en commun. Une production commune peut concrétiser le projet.

2. Quelle est la durée des activités ou des projets ?

Le projet linguistique se déroule normalement sur une année scolaire. Des périodes d'échanges réciproques d'élèves, de 14 jours minimum, sont obligatoires et permettent aux jeunes de travailler en collaboration et de développer leurs compétences linguistiques.

Le projet scolaire se déroule sur 1 à 3 années scolaires. La mobilité concerne les adultes (4 à 6 personnes par an) et quelques élèves (2 à 4 élèves par an).

3. Qui peut déposer un projet ? Avec quels partenaires ?

Pour les projets linguistiques, le partenariat est bilatéral entre deux pays participant au programme.

Pour les projets scolaires, le partenariat est multilatéral entre au moins 3 pays participant au programme (4 sont souhaitables) dont l'un au moins fait partie des 15 pays membres de l'Union européenne.

L'Agence nationale norvégienne, en collaboration avec le Centre de coopération internationale universitaire, alimente une base de données facilitant la recherche de partenaires européens. Cette base permet de sélectionner l'action du programme Socrates, de disposer des coordonnées d'autres établissements européens et d'introduire ses propres coordonnées.

Vous recherchez des partenaires européens ?

<http://www.siu.no/socpart>

4. Quel soutien financier ?

- **Projet linguistique**

Une subvention d'un montant fixe de 2 000 € maximum par établissement scolaire est octroyée par la Commission européenne. Une subvention complémentaire d'un montant variable est accordée pour financer des activités de mobilité liées à la préparation du projet : réunion de projet, encadrement de l'échange, échange de classes.

- **Projet scolaire**

Une subvention annuelle d'un montant fixe de 2 000€ maximum pour l'établissement coordinateur et de 1 500 € maximum pour l'établissement partenaire est octroyée par la Commission européenne.

Une subvention complémentaire d'un montant variable est accordée pour financer des activités de mobilité : réunion de projet, échanges d'enseignants et stages en entreprises, visites d'étude des directeurs d'établissements.

5. Comment participer ?

Une seule session chaque année pour les deux types de partenariats avec une prochaine échéance en mars 2003. Un dossier de candidature est envoyé directement à l'Agence Socrates - Leonardo da Vinci, à Bordeaux. Un exemplaire est adressé aux relais régionaux compétents (DARIC, ACFCI, Agriculture) pour les candidats des établissements placés sous la tutelle de ces relais. Il est possible d'obtenir un financement de visites préparatoires (VP).

Projets de coopération européenne pour la formation des enseignants (COMENIUS 2.1)

Objectifs

L'action Comenius 2.1 vise à développer une coopération entre institutions liées à la formation du personnel relevant de l'enseignement scolaire. Les projets doivent répondre à des besoins de formation d'un groupe défini tout en prenant en compte les spécificités de chaque pays participant. Le partenariat doit au moins compter trois pays et un établissement de formation du personnel éducatif dans chaque pays. Les projets doivent aboutir à une production qui peut être un cours de formation continue destiné à des enseignants du primaire ou du secondaire, à un ouvrage, un CD-ROM, un manuel ou un site Internet par exemple.

Facteurs de réussite

Les résultats attendus :

- La clarté et la précision sur le(s) produit(s) envisagé(s) et les motifs qui conduisent à le(s) réaliser et son/leur rapport avec les objectifs définis;
- Le caractère innovant, avec la prise en compte des produits récemment développés;
- L'intérêt de développer le produit au niveau européen;
- Un plan de travail clairement établi et bien réparti dans le temps;
- Des procédures d'évaluation (internes) de la qualité des résultats obtenus;
- La clarté des principes pédagogiques mis en œuvre et leur caractère novateur;
- La possibilité de diffuser les résultats et de voir le projet se développer après son achèvement dans le cadre de cette action européenne.

Le partenariat :

- Sa solidité : expériences en matière de formation initiale ou continue des enseignants, présence d'équipes chez chaque partenaire;
- Sa complémentarité : géographique (Union, nouveaux pays partenaires), institutions (universités, IUFM, établissements scolaires rattachés, etc), expériences (production, recherche, diffusion, expérimentation, etc.);
- La répartition des tâches et la mise en place d'une évaluation continue du bon fonctionnement du partenariat;
- Son potentiel de diffusion des résultats (produits) au cours du projet et après sa clôture.

La gestion administrative et financière du projet :

- L'expérience et la capacité de l'établissement coordinateur à gérer les fonds dans le cadre d'un partenariat européen (bien penser la contractualisation);
- L'équilibre entre les postes budgétaires (frais de personnel, mobilités, frais de production), une répartition justifiée entre les partenaires.

Informations statistiques

Subventions accordées entre 18.000 et 500.000 Euros.

Année	Nombre total de candidats	Nombre de coordonnateurs français	Nombre de partenaires français	Nombre de projets retenus	Nombre de coordinateurs français retenus	Nombre de partenaires français retenus
2001	160	15	Non disponible	98	11	57

Bourses COMENIUS

1. Quel type d'activité ou de projet peut bénéficier d'un soutien communautaire ?

L'action Comenius consiste à soutenir financièrement les activités de mobilité destinées à promouvoir l'évolution professionnelle du personnel éducatif (toutes catégories de personnel). Les bourses accordées permettent aux candidats de participer à des cours répondant à leurs besoins en matière de formation continue. A cet effet, la Commission européenne propose et met à jour un Catalogue Comenius qui offre un éventail de cours conçus par des organismes de formation. Ce catalogue de référence n'est cependant pas limitatif, les agences nationales peuvent valider toute autre formation répondant aux critères de qualité requis par la Commission.

Bourses individuelles pour la formation continue du personnel éducatif

Ces bourses sont accordées pour permettre aux candidats de participer à des cours répondant à leurs besoins en matière de formation continue. Ces cours de formation continue se présentent sous la forme de stages très diversifiés dans le secteur public ou privé ou encore dans une ONG.

2. Quelle est la durée des activités ou des projets ?

Formation continue du personnel éducatif : de 1 à 4 semaines

3. Qui peut bénéficier de la bourse Comenius ?

- Les futurs enseignants de toutes disciplines, titulaires d'un DEUG, inscrits dans un établissement de formation initiale participant à un projet de coopération européenne Comenius 2.1 (IUFM, universités ou tout autre organisme de formation habilité à délivrer un diplôme d'enseignement).
- Les futurs enseignants de langue étrangère, titulaires d'un DEUG, inscrits dans un établissement de formation initiale : IUFM, universités ou tout autre organisme de formation habilité à délivrer un diplôme d'enseignement (pour le financement de la mobilité étudiante, voir également la fiche n° 2 de la plaquette générale " allocation Erasmus ").
- Les enseignants ainsi que le personnel éducatif travaillant dans le cadre de l'enseignement scolaire.

4. Quel soutien financier ?

Le montant de la subvention allouée est calculé en fonction des coûts de transport entre le pays d'origine et le pays d'accueil, des frais de séjour, des frais de cours et des frais de préparation à la formation si nécessaire. Il s'élève généralement à :

- 500 euros pour les futurs enseignants en formation initiale, pour les assistants de langue, il est d'un montant variable selon la durée et le pays de destination,
- de 500 à 1500 euros pour le personnel éducatif en formation continue.

5. Comment participer ?

Il existe désormais une seule session de candidature chaque année pour tous les candidats, quelle que soit leur catégorie, avec une prochaine échéance en mars 2002. Les procédures de dépôt de candidature diffèrent selon les cas de figure :

- Les étudiants en formation initiale déposent leur candidature auprès des services des relations internationales de leur université ou de leur IUFM.
- Les personnels éducatifs envoient leurs candidatures directement à l'Agence Socrates - Leonardo da Vinci (revêtues du cachet de l'autorité hiérarchique concernée). Un exemplaire est adressé pour avis à l'autorité hiérarchique compétente.

Fiche 4 : ARION

1. Quel type d'activité ou de projet peut bénéficier d'un soutien communautaire ?

L'action Arion permet de participer à des visites d'études qui facilitent l'échange d'informations et d'expériences entre décideurs et spécialistes du secteur éducatif (enseignement primaire, secondaire, supérieur, technique et professionnel). Ces visites, destinées à connaître la variété et la richesse des différents systèmes éducatifs européens, s'organisent autour de thèmes d'intérêt commun : les systèmes éducatifs et leurs valeurs, les acteurs de l'éducation (élèves, enseignants, parents), l'enseignement (curriculum et outils d'enseignement), l'école et son environnement, les langues et les statistiques sur l'éducation. Des " activités à effet démultiplicateur " renforçant l'impact de ces visites peuvent également bénéficier d'une aide financière (séminaires, réunions d'experts, visites spéciales).

2. Quelle est la durée des activités ou des projets ?

Environ une semaine dans l'un des pays impliqués dans le programme Socrates. Chaque visite réunit généralement 10 à 12 participants de différents pays.

Ces bénéficiaires organisent souvent à leur tour, de nouvelles visites dans leurs pays respectifs .

3. Pour quels bénéficiaires ?

Le personnel éducatif assurant des fonctions de gestion, d'évaluation, de formation ou de conseil : personnels de direction du premier et du second degré ainsi que du supérieur, corps d'inspection, formateurs, chefs de services et chargés de mission, responsables de l'orientation, conseillers d'éducation, conseillers en formation continue, gestionnaires financiers des établissements.

4. Quel soutien financier ?

Bourse individuelle de 1000 euros en moyenne calculée en fonction des frais de transport, de séjour et des coûts liés à la préparation de la visite.

5. Comment participer ?

Un catalogue de visites d'études est disponible sur le serveur Europa (parution du catalogue en avril de chaque année). Les candidats sont invités à présenter leur demande auprès du site de Bordeaux de l'agence, par la voie hiérarchique.

Fiche 5 : LINGUA

Objectifs

L'action LINGUA vise à

- favoriser et soutenir la diversité linguistique au sein de l'Union européenne,
- contribuer à une amélioration de la qualité de l'enseignement et de l'apprentissage des langues,
- faciliter, tout au long de leur vie, l'accès des individus à des ressources d'apprentissage linguistique adaptées à leurs besoins.

Elle se décompose en 2 volets spécifiques :

- LINGUA 1 qui soutient les projets innovants visant la promotion de l'apprentissage des langues tout au long de la vie au sein du grand public.
- LINGUA 2 qui soutient les projets d'élaboration d'outils et matériels innovants permettant cet apprentissage .

Les projets réunissent un partenariat d'au moins 3 pays et peuvent avoir une période d'activité maximale de 3 ans.

Procédure de sélection

2 étapes :

- 1^{er} novembre : pré propositions
- 1^{er} mars : propositions

Facteurs de réussite

-Le formulaire de candidature doit être renseigné de façon très rigoureuse.

-Les objectifs visés doivent être clairement explicités.

-L'aspect novateur du projet et des produits qu'il est prévu d'élaborer doit être mis en évidence (Pour cela les projets et les produits antérieurement développés doivent être pris en compte).

-Les langues les moins parlées , les moins enseignées , les moins diffusées doivent être ciblées en priorité.

-Un processus d'évaluation interne et externe du projet et de sa production en continu au fil de la période d'activité puis à l'issue de cette période , doit être programmé avec la plus grande rigueur.

-Le partenariat doit rassembler un éventail d'institutions particulièrement compétentes et fiables tant dans les domaines pédagogique , linguistique , administratif , financier que dans celui des TIC.(Etablissements scolaires- Etablissements d'éducation des adultes – Centres d'éducation ouverte et à distance – Etablissements d'enseignement supérieur – Centres de ressources linguistiques –Centres de recherche –Maisons d'édition – Medias –Associations Collectivités locales et régionales etc.).

-Les tâches doivent être réparties entre les différents membres du partenariat avec clarté et logique.

-Le budget prévisionnel doit être présenté de façon détaillée en tenant bien compte du fait que le soutien financier demandé à la CE ne peut en théorie excéder 75% du coût total de l'opération (dans la pratique il dépasse rarement 50% de ce coût). Il est donc absolument nécessaire de prévoir un cofinancement .

-L'établissement coordinateur doit être choisi en fonction de son expérience et de sa capacité à gérer les fonds dans le cadre d'un partenariat européen (préciser comment sera effectuée la contractualisation);

-Il doit y avoir équilibre entre les postes budgétaires (frais de personnel, mobilités, frais de production, frais d'expertise externe) et répartition justifiée entre les partenaires .

-L'exploitation, la diffusion, la commercialisation des résultats / productions du projet doivent être programmées.

Informations statistiques

Le soutien financier accordé par la CE est variable d'un projet à l'autre .C'est ainsi que l'an passé les 3 subventions accordées furent de 83 000 EUROS , 300 000 EUROS et 570 000 EUROS.

Année	Nb total Pré -projets reçus par la CE	Nb de coordon. français	Nb total Pré-projets retenus par la CE	Pré-projets coordon. français retenus	Projet définitifs coordon. français retenus
2000-2001	75 L1 80 L2	4 L1 7 L2	19 L1 30 L2	4 L1 3 L2	1 L 1 2 L 2
2001-2002	38 L1 79 L2	5 L1 6 L2	11 L1 33 L2	3 L1 2 L2	

Adresse Internet : <http://europa.eu.int/education/languages/index.html>

Contact : anne-jeannette.lagarde@socrates-leonardo.fr